



**REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES dans certaines parties des
COMTÉS UNIS DE LEEDS ET GRENVILLE, de la VILLE DE GANANOQUE, de la VILLE DE
KINGSTON, du COMTÉ DE FRONTENAC, et du COMTÉ DE LENNOX ET ADDINGTON**

PREMIÈRE RÉUNION – RÉUNION PUBLIQUE SUR L'EXAMEN DES POLITIQUES

LE MARDI 26 MAI 2026 À 18H

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil
2445, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario) / En virtuel : [Lien](#)**

PRENEZ NOTE que le 26 mai 2026, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) tiendra une réunion publique en vertu de l'article 257.60 de la *Loi sur l'éducation* (la « Loi »).

<https://cepeo.on.ca/a-propos/politiques/redevances-damenagement-scolaires/secteur-kingston-2026-2031/> La première réunion aura pour but d'examiner les politiques actuelles du Conseil en matière de redevances d'aménagement scolaires (RAS) et d'obtenir les commentaires du public. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une déclaration au conseil à l'égard des politiques. Le Conseil considérera également toutes les demandes écrites.

Un document d'examen de la politique se trouve en annexe du rapport de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires 2026. Le document d'examen énonce les politiques du Conseil pour le règlement actuel sur les redevances d'aménagement scolaires et est disponible depuis le 01 avril 2026 au siège social, pendant les heures normales de bureau, ou sur la page Web suivante du site du CEPEO : [Lien](#)

DEUXIÈME RÉUNION – RÉUNION PUBLIQUE SUR LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS

LE MARDI 26 MAI 2026 À 18H

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil
2445, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario) / En virtuel : [Lien](#)**

Conformément à l'article 257.63 de la *Loi*, le Conseil tiendra une deuxième réunion publique pour examiner les nouveaux règlements des redevances d'aménagement scolaires conformément à l'article 257.63 de la *Loi*, et pour informer le public de la proposition relative aux redevances d'aménagement scolaires. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une représentation auprès du conseil à l'égard de la proposition. Le Conseil considérera également toutes les soumissions écrites. Toutes les soumissions reçues par écrit et celles exprimées lors de la réunion publique seront examinées avant l'adoption et la promulgation des règlements sur les redevances d'aménagement scolaires.

La Loi sur l'éducation définit les Comtés de Leeds et Grenville, le Comté de Frontenac et le Comté de Lennox et Addington, ainsi que les villes séparées au sein de chacune des régions, comme des « régions » distinctes. La législation stipule également qu'un règlement des RAS ne peut pas s'appliquer à plus d'une « région ». Le CEPEO a historiquement inscrit des élèves résidant dans les régions des règlements. À ce titre, le Conseil propose d'adopter trois (3) règlements administratifs distincts des RAS. Il est proposé que les règlements s'appliquent uniquement aux permis de construction délivrés pour le développement résidentiel.

L'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires (RAS) requise en vertu de l'article 257.61 de la Loi (y compris le règlement proposé sur les RAS) et énonçant la proposition des redevances d'aménagement scolaires proposée par le Conseil sera disponible pour chaque « région » (c.-à-d. le rapport de l'étude préliminaire sur les RAS et le document d'examen des politiques des RAS) au plus tard le 01 avril 2026 au siège social, pendant les heures normales de bureau ou sur le site Web du CEPEO.

Enfin, le CEPEO devrait envisager l'adoption des nouveaux règlements imposant des redevances d'aménagement scolaire pour chacune des trois (3) régions le 16 juin 2026.

TROISIÈME RÉUNION PUBLIQUE – EN VUE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS

LE MARDI 16 JUIN 2026 À 18H45

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) - Salle du Conseil
2445, boul. St-Laurent, Ottawa (Ontario) / En virtuel : [Lien](#)**

Le but de cette réunion est d'obtenir l'approbation du Conseil pour adopter les nouveaux règlements des RAS qui succédera au règlement présentement en vigueur dans les Comtés de Leeds et Grenville, le Comté de Frontenac et le Comté de Lennox et Addington, ainsi que les villes séparées au sein de chacune des régions. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire des représentations à ce sujet. Les documents écrits, déposés avant la réunion, seront également considérés. Toutes les parties intéressées sont invitées à assister aux réunions publiques. Le Conseil apprécierait recevoir des mémoires écrits qui seront présentés lors de la réunion, au moins une semaine avant la tenue de la réunion publique, afin qu'ils puissent être distribués aux conseillers et conseillères scolaires. Les documents écrits et les demandes de présenter une délégation au Conseil doivent être adressées à :

Christian-Charle Bouchard, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Courriel : christian-charle.bouchard@cepeo.on.ca

En plus des réunions publiques prévues par la loi indiquées ci-dessus, le Conseil tient des réunions ordinaires ouvertes au public au cours desquelles le public peut recueillir des informations sur les redevances d'aménagement scolaires. Les procédures habituelles des réunions du conseil s'appliqueront à ces réunions. Pour tout commentaire ou toute demande de renseignements supplémentaires à ce sujet, veuillez s.v.p. communiquer Mme Michèle D'Aoust, gestionnaire à la planification (613-742-8960 poste: 2302) durant les heures normales de bureau ou par courriel à planification@cepeo.on.ca.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

2445 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3 742-8960

www.cepeo.on.ca